

QUESTIONNAIRE D'ÉTAT CIVIL

ACQUÉREUR 1

Nom de naissance :
Prénoms :
Date de naissance :
Lieu de naissance :
Profession :
Nationalité :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Téléphone :
Email :

ACQUÉREUR 2

Nom de naissance :
Prénoms :
Date de naissance :
Lieu de naissance :
Profession :
Nationalité :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Téléphone :
Email :

Situation matrimoniale :

Célibataires

Pacsé(e)s (joindre une copie du contrat)

Date du pacs :
Code postal :
Commune :

Marié(e)s

Date du mariage :
Code postal : Régime adopté :
Contrat de Mariage (joindre une copie du contrat)
Date du contrat :
Nom et ville du Notaire :
Régime adopté :
Changement de régime matrimonial
Date du changement :
Nom et ville du Notaire :

Divorcé(e) de : En instance de divorce de :

Nom :
Prénoms :
Ville du tribunal :
Date :
Si divorce amiable :
Nom et ville du notaire :

Veuf(ve) de :

Nom :
Prénoms :

Divorcé(e) de : En instance de divorce de :

Nom :
Prénoms :
Ville du tribunal :
Date :
Si divorce amiable :
Nom et ville du notaire :

Veuf(ve) de :

Nom :
Prénoms :

Pièces à fournir :

Pièce d'identité (carte nationale d'identité/passeport)
Relevé d'identité bancaire (RIB) (signé par chaque acquéreur)

Si pacs :

Copie du contrat de pacs et du récépissé d'enregistrement

Si mariage :

Copie du contrat de mariage et du changement de régime matrimonial s'il y a lieu

FINANCEMENT

Vous voudrez bien nous préciser :

- > si vous disposez d'un apport personnel pour cette acquisition et le cas échéant son montant : l'apport personnel doit être immédiatement disponible sur votre compte et ne pas nécessiter la vente d'un bien par exemple.
- > en conséquence, le montant de l'emprunt que vous entendez solliciter pour financer cette acquisition ainsi que la durée maximum de remboursement du prêt envisagé, et le taux d'intérêt maximum hors assurance.

Apport personnel :

€

Montant de l'emprunt envisagé :

€

NB : vous pouvez estimer le montant des frais d'acquisition en suivant le lien :

<https://paris.notaires.fr/fr/outils-et-services/calcul-de-frais-d-achat>

VERSEMENTS À EFFECTUER POUR LA PROMESSE DE VENTE

Nous vous informons que vous aurez à verser par virement dans les dix jours de la signature de la promesse de vente :

- > Une provision sur frais d'environ 525 euros (montant à nous confirmer par le notaire du vendeur),
- > Un dépôt de garantie d'un montant généralement équivalent à 5 % du prix de vente.

Cette somme restera bloquée chez le notaire du vendeur jusqu'à la vente, et constitue un acompte sur le prix de vente. Les instructions vous seront communiquées lors du rendez-vous de signature de la promesse de vente.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Nous vous conseillons de réaliser une visite qualifiée des biens avec des artisans ou architectes si vous estimez que vous n'êtes pas qualifié(s) pour évaluer leur état.

Nous vous rappelons que les biens sont vendus en l'état, tels que vous les avez vus et visités. Cela signifie que le vendeur ne vous doit aucune garantie des vices cachés. Il vous appartient en conséquence d'être attentif quant à l'état du bien que vous achetez, afin d'éviter les mauvaises surprises.

Par ailleurs, les diagnostics vous permettent de connaître davantage le bien, mais ne vous donnent qu'une information partielle. Le vendeur n'a pas d'obligation de corriger les anomalies détectées par les diagnostics.

Si l'acquisition constitue un investissement locatif, nous vous rappelons que la location saisonnière de courte durée (type Airbnb) est considérée comme une destination « commerce et autres activités de service », et non pas comme une destination « habitation ».

Il convient en conséquence d'obtenir un changement de destination afin de pouvoir réaliser cette activité. Ce changement de destination n'est pas systématiquement autorisé. Le changement de destination peut constituer une condition suspensive de la vente, si le vendeur l'accepte. Si le bien est en copropriété, la location Airbnb ne peut être réalisée en contravention avec le règlement de copropriété.

ORGANISATION DU RENDEZ-VOUS DE PROMESSE

Afin que nous puissions organiser le rendez-vous de signature de compromis ou promesse de vente, nous vous laissons le soin de nous indiquer vos disponibilités (lun-vend, 9-12 heures, 14-18 heures).

Vos disponibilités :

Vos empêchements :

Merci pour votre confiance.

Nous restons à votre écoute pour toutes précisions.